

Bilan du fonctionnement du GTh Aménagement du territoire au 31/12/2018

Place du Gth Aménagement du territoire au sein de l'organisation de la gouvernance du PNMH

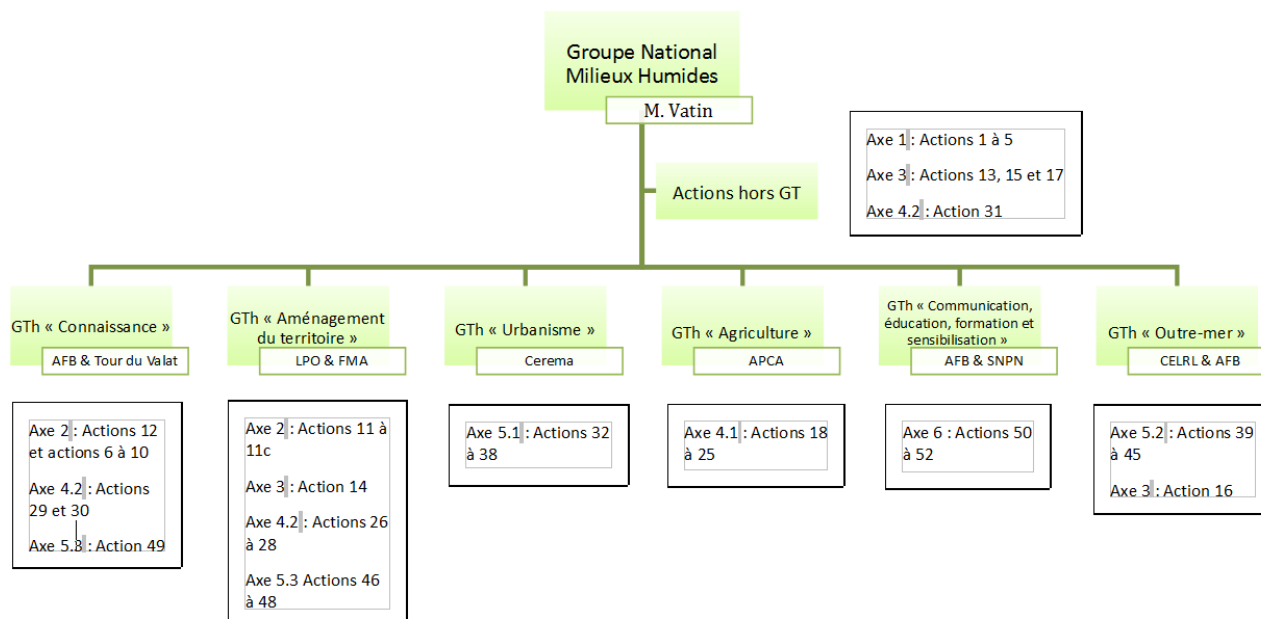


Figure 1 : Organigramme des groupes thématiques et répartition des actions du 3^{ème} Plan national d'action en faveur des milieux humides

Le GTh "Aménagement du territoire" compte 19 structures membres (représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des usagers, associations) dont 6 sont pilotes d'action (cf. composition détaillée du GTh "Aménagement du territoire" en annexe). Il est sous le pilotage du MTES et est animé par le Forum des Marais Atlantiques et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Les missions du GTh "Aménagement du territoire" ont été de :

- suivre l'état d'avancement des dix actions (état d'avancement, opportunité et révision/réorientation éventuelle, ..) et en rendre compte lors des réunions du Groupe national pour les milieux humides (GNMH) ;
- tenir informé des actualités et des questions relatives à l'aménagement du territoire en lien avec la thématique de prise en compte des milieux humides ;
- animer des discussions transversales relatives à l'aménagement du territoire et des milieux humides, et permettre à l'ensemble des membres d'échanger ; assurer un lien avec les groupes transversaux mis en place dans le cadre du 3^e PNMH (GTh « Communication, Education, Sensibilisation et Participation (CESP) », GTh Outre-mer (OM)).

Entre 2014 et 2018, 6 réunions ont été organisées dont 2 réunions annuelles sur les 3 premières années (2015/2016/2017) et aucune en 2018. En moyenne les réunions réunissent une quinzaine de membres du GTh et les pilotes d'action sont les participants les plus réguliers. Les réunions se déroulent sur le site du MTES, malheureusement sans possibilité pour les membres extérieurs d'y assister par visioconférence.

Il s'agit d'un groupe multi-acteurs qui fonctionne sous la composante du volontariat, à l'exception

des membres qui pilotent des actions. La diversité des sujets suivis a été perçue comme une contrainte pour l'animation du groupe. Les sujets trop variés n'intéressent pas la même catégorie d'acteurs, ce qui a eu pour conséquence une baisse de motivation des rencontres. Pour ces raisons, les animateurs ont eu des difficultés à conserver le rythme de 2 réunions annuelles. Toutefois, chaque réunion a été saluée par les membres du groupe pour la richesse et la qualité des interventions. Les réunions ont permis des échanges riches.

Pistes d'amélioration :

- limiter à une réunion annuelle du Gth AdT ;
- proposer une réunion thématique annuelle interGTh ;
- revoir la composition du groupe avec la carte des acteurs de l'aménagement du territoire de la stratégie CESP en cours, et en recherchant la participation de représentants de collectivités territoriales ;
- revoir la pertinence de conserver ce groupe en l'état / repenser le lien avec le GTh Urbanisme ;
- faire évoluer le mandat du groupe, passer d'un groupe de suivi des actions du plan à un groupe plus stratégique et plus force de propositions sur les actions en cours mais aussi sur les sujets d'actualité des MH en lien avec la thématique aménagement du territoire ;
- prévoir dans les réunions plus de présentations d'actions menées par les territoires (retours d'expérience, expérimentations, ...) et portées par des acteurs très divers, afin d'alimenter les réflexions ;
- permettre le plus possible l'accès à la visioconférence pour éviter les frais de déplacement aux membres et favoriser la participation des acteurs extérieurs.
- organiser une à deux réunions inter-groupes annuelles sur des sujets transversaux et partagés par tous.

**Bilan de l'état d'avancement des actions menées par le GTh Aménagement du territoire au
31/12/2018**

Action 11. Renforcer la séquence "Eviter Réduire Compenser" (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction

| | |
|---|--|
| Action 11a Finalisée / en cours | Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides |
| Objectif | Concevoir une méthode d'évaluation des fonctions associées aux zones humides applicable tout au long des phases de conception puis de réalisation d'un projet et conduisant au choix de mesures « éviter, réduire, compenser » pertinentes. Il s'agit ainsi de permettre la conception de projets de « moindre impact environnemental » par les maîtres d'ouvrage, de faciliter leur instruction par les services de l'État et de renforcer la sécurité juridique des actes administratifs les autorisant. |
| Pilotes d'action | MNHN (SPN devenu UMS PatriNat AFB-CNRS-MNHN), AFB (Onema) |
| Partenaires | MNHN, Biotope, Irstea, AFB siège, Université de Grenoble, Université de Tours et plusieurs partenaires techniques (Cerema, Forum des Marais Atlantiques, directions interrégionales de l'AFB de Compiègne, Metz, Rennes et Toulouse)... |
| Financeurs | Conventions financières : AFB (Onema)/MNHN 2013-2015 et 2016-2018 ; MNHN/Biotope 2013-2015 ; Irstea/CD Isère 2014-2015 ; Irstea/ DDT Isère 2016 ; MNHN/Cerema 2015 ; AFB/Cerema 2017-2018 |
| Durée | 2013 - 2019 |
| Liens avec les autres actions | |
| Résultats en 2018 | Après plusieurs années de tests, la version 1.0 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides est sortie en 2016. Elle a fait l'objet de nombreuses publications et présentations, tant nationales que internationales, de la publication d'un guide dans la collection de l'Onema (Guides & Protocoles - Mai 2016) et de la formation de publics cibles. Les analyses de remontées de terrain sur 2016 et 2017 ont permis de consolider la méthode : réflexion sur les principes d'écologie à inclure pour y intégrer le dimensionnement des mesures compensatoires (2017), synthèse des connaissances sur la restauration - réhabilitation des zones humides (trajectoire d'évolution des milieux, faisabilité, succès/réussites...) (2017) et réflexion sur des indicateurs pour |

| | |
|--------------|---|
| | <p>les zones humides littorales et l'extension du champ d'application de la méthode aux zones humides saumâtres et salées littorales au sens de l'art. L. 211-1 du code de l'environnement (précisé par l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié), en France métropolitaine (2018 et 2019).</p> |
| Bilan | <p>Le rendu final a eu un peu de retard, lié au délai nécessaire aux partenaires pour réaliser un guide et les protocoles dédiés à la méthode, nécessaires pour faciliter sa diffusion et son appropriation par le public qui en est destinataire.</p> <p>La méthode a été conçue pour répondre à un besoin précis : veiller à une mise en place vertueuse de la séquence « éviter, réduire, compenser » en améliorant la connaissance des fonctions associées aux zones humides impactées par des projets, tout en tenant compte des impératifs auxquels sont confrontés les maîtres d'ouvrages, les bureaux d'études, les services instructeurs de l'État et les établissements publics en charge de l'expertise et du contrôle de ces projets.</p> <p>A noter que cette méthode peut également être mobilisée par des maîtres d'ouvrage dans une démarche prospective : analyse de la pertinence d'utiliser des sites en zones humides comme sites de compensation sous réserve qu'ils partagent un diagnostic de contexte similaire avec le site impacté. La méthode peut également être mobilisée pour suivre et comparer l'évolution des fonctions associées à des zones humides impactées par différents types de projets.</p> |
| Perspectives | <p>Le développement d'une démarche similaire pour les territoires d'outre-mer.</p> <p>L'amélioration de la prise en compte du lien existant entre les zones humides impactées par les projets (ou les sites de compensation) et leurs milieux récepteurs situés en aval immédiat (par ex. soutien d'étiage).</p> <p>Actualiser la méthode, notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du retour des utilisateurs qui l'auront appliquée sur des cas concrets de réduction in situ ou de compensation ex situ des impacts, - d'éventuelles avancées scientifiques et opérationnelles, - de la mise à disposition de nouveaux référentiels à l'échelle nationale (par ex. référentiel pédologique), qui pourraient être mobilisés durant l'évaluation. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Action 11 b. non réalisée | « Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides » |
| Objectif | Recenser les expériences des plans territoriaux qui intègrent la préservation des zones humides dans les documents d'aménagement afin de favoriser les autres territoires à suivre l'exemple. |
| Pilotes d'action | Collectivités - pas de pilotes identifiés |
| Partenaires | ADCF, AE |
| Financeurs | |
| Durée | |
| Liens avec les autres actions | |
| Résultats en 2018 | |
| Bilan | |
| Perspectives | |

| | |
|--|--|
| Action 11 c. En cours | « Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zones humides » Expérimentation d'offre de compensation |
| Objectif | Anticiper la demande potentielle de compensation, assurer la maîtrise foncière ou d'usage de terrains pour mettre en oeuvre des actions écologiques de long terme générant une additionnalité écologique réelle et mesurable, dans la perspective de valoriser ultérieurement ces actions au titre de la compensation auprès des maîtres d'ouvrage ayant l'obligation de mettre en oeuvre des mesures compensatoires. |
| Pilotes d'action | MTES/CGDD/SEEIDD/ERNR1 |
| Partenaires | DREAL, DEB, Dervenn |
| Financeurs | |
| Durée | 2014 - 2022 |
| Liens avec les autres actions | |
| Bilan | <p>Suite à l'appel à projets lancé en 2011 dans le cadre de l'expérimentation de l'offre de compensation, le projet Dervenn sur le sous-bassin de l'Aff (Ille-et-Vilaine) qui concerne les milieux humides a été retenu. Le projet a été monté sur 2012 et 2013, en concertation avec les services de l'Etat, le CNPN et les parties prenantes locales. De 2013 à 2016, les différents porteurs de projet dont Dervenn ont participé à la réflexion sur les principes de l'offre de compensation (tout milieux confondus), et a permis à l'introduction dans le code de l'environnement des Sites naturels de compensation, comme nouvelle modalité disponible pour les maîtres d'ouvrage pour répondre à des obligations de compensation le cas échéant (dans le cadre de l'application de la séquence ERC). Suite à l'adoption de la loi, les opérations expérimentales sont réputées agréées jusqu'à ce qu'elles déposent leur demande (avant le 1^{er} juillet 2019).</p> <p>Un rapport bilan de l'expérimentation Cossure (la plus avancée puisqu' a vendu des unités de compensation au cours de l'expérimentation) ainsi que de l'expérimentation devrait être publié fin 2019-début 2020. Concernant l'opération de Dervenn, si la demande d'agrément est encore incertaine, cette phase d'expérimentation pourra donner lieu à des recommandations pour le montage de futurs sites naturels de compensation dont l'unité de compensation serait relative aux zones humides (travaux MTES sur un guide d'accompagnement). Une des grandes difficultés dans le cas de l'opération pilotée par Dervenn a été l'identification des terrains susceptibles d'assurer une équivalence écologique de ce qui pourrait être proposé au sein d'un SNC et de ce qui est réellement détruit par ailleurs. De forts enjeux de cohérence avec les objectifs des documents de gestion de la Loi sur l'eau (SAGE, SDAGE, etc) ont également été soulignées.</p> <p>L'opération fait l'objet d'un suivi participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● comité de suivi local présidé par la DREAL Bretagne (associations, |

| | |
|--------------|---|
| | <p>agriculteurs...);</p> <ul style="list-style-type: none">● comité de pilotage national de l'expérimentation de l'offre de compensation (services de l'Etat, CNPN). <p>Le comité de pilotage national, passé le 1^{er} juillet 2019 (date limite de dépôt de demande d'agrément des opérations expérimentales) a vocation à continuer d'exister dans le cadre de la mise en oeuvre des sites naturels de compensation.</p> |
| Perspectives | <p>Etablissement d'un guide d'accompagnement de montage de SNC.</p> <p>En lien avec le développement des méthodes d'équivalences du dimensionnement de la compensation.</p> |

| | |
|---|---|
| Action 14 Finalisée / En cours | « Mettre en oeuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de préservation et restauration des milieux humides » |
| Objectif | renforcer la prise en compte des milieux humides dans les documents de planification de l'aménagement des régions, en termes de préservation et de restauration, dans leurs objectifs et leur mise en oeuvre effective. Ainsi, intégrer au mieux les enjeux de continuité écologique spécifiques aux milieux humides, dans le respect des cadrages définis pour les cartographies des sous-trames, rendre compte de l'ampleur des mesures effectivement programmées dans les documents validés et sur la base de modalités qu'il conviendra de définir, et en s'appuyant sur les bilans que les collectivités compétentes feront, assurer un suivi de la mise en oeuvre effective des mesures programmées. |
| Pilotes d'action | MTES / DEB-ET1 |
| Partenaires | ATEN, Irstea, MNHN, CEREMA, FNE, H&B, FPNRF, FNCAUE |
| Financeurs | Régions/Etat |
| Durée | 5 ans |
| Liens avec les autres actions | Toutes |
| Bilan | <p>I- Mise en oeuvre des plans d'action des SRCE et SAR :</p> <p>La quasi-totalité des SRCE ont été approuvés au cours des années 2013 à 2015, à l'exception du SRCE de Picardie. Les SRCE Nord-Pas-de-Calais et Aquitaine ont été annulés à la suite de contentieux. En Corse, le plan d'aménagement et de développement durable de Corse (PADDUC), qui intègre un chapitre individualisé relatif à la TVB, a été approuvé en octobre 2015 par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale de Corse. De nouvelles études sont en cours pour améliorer la prise en compte des continuités écologiques dans ce plan.</p> <p>La transition des SRCE vers les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), issus de la loi NOTRe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le SRADDET est un document intégrateur de planification régionale qui absorbe notamment les SRCE ; - il comporte une annexe spécifique aux continuités écologiques ; - les SRADDET comportent des objectifs et des règles générales à caractère prescriptif ; - les cartographies figurant dans les SRADDET ne sont pas opposables, contrairement aux atlas cartographiques des SRCE (rapport de prise en compte) ; - ils sont élaborés par les régions, - ils ne concernent pas l'Ile-de-France (dont le SRCE est conservé) et de la Corse. |

| | |
|--------------|--|
| | <p>- leur adoption est prévue en fin d'année 2019 ou en 2020 selon les régions.</p> <p>En Outre-mer, le schéma d'aménagement régional (SAR) de Guyane a été approuvé en 2016, il comprend un volet relatif aux continuités écologiques. Les autres SAR (Martinique, Réunion, Guadeloupe et Mayotte) sont en cours de révision ou d'élaboration. Le volet TVB du SAR comporte des orientations et des dispositions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.</p> <p>Un travail de cartographie des continuités écologiques à l'échelle nationale a été réalisé par le centre de ressources Trame verte et bleue : télécharger ici.</p> <p>A ce stade, il est encore difficile d'établir un bilan de la prise en compte des SRCE et plus généralement des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme. Une grille d'analyse a été réalisée et un rapport vient d'être publié sur son application : télécharger ici. Ce rapport tend à montrer que si les continuités écologiques sont effectivement régulièrement prises en compte dans les documents d'urbanisme, il existe encore de nombreuses lacunes dans l'intégration de l'ensemble des enjeux et dans leur transcription dans les outils des documents d'urbanisme.</p> <p>De nombreux guides ont été élaborés pour traduire de manière opérationnelle les enjeux de continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.</p> <p>II- Effets de la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue sur la préservation des milieux humides :</p> <p>D'une manière générale, la mise en oeuvre des SRCE, et des SAR, participe à la préservation et à la reconquête des milieux humides en synergie et en complémentarité avec les programmes de mesures des SDAGE.</p> <p>Dans le cadre du programme de travail du centre de ressources TVB, l'ONEMA a réalisé une synthèse spécifique de la prise en compte de la trame bleue (milieux humides et aquatiques) dans les SRCE en 2016 : télécharger ici.</p> <p>Cependant, il n'est généralement pas possible de distinguer la sous-trame des Milieux humides dans les atlas cartographiques des SRCE : si les milieux humides constituent une des sous-trames définies par le code de l'environnement, le plus souvent, notamment pour des raisons de connaissances insuffisantes, la sous-trame des milieux humides n'est pas identifiée pour l'ensemble de la région. Les SRCE identifient souvent des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques multi-trames.</p> <p>En relation avec l'évolution de leurs missions en matière de biodiversité, chaque Agence de l'eau a engagé en 2016 des appels à projets orientés sur les enjeux relatifs à la trame bleue. Dans ce cadre, les agences ont développé le concept de trame turquoise, mettant l'accent sur les interfaces vert-bleu de la TVB, télécharger ici.</p> |
| Perspectives | Révision des ONTVB (2019). |

| | |
|--|---|
| | <p>Adoption des SRADDET (2019 - 2020). Révision du SRCE d'Ile-de-France (2021). Elaboration des indicateurs nationaux (2019) Déploiement de nouveaux enjeux en relation avec la Trame verte et bleue :</p> <ul style="list-style-type: none">- artificialisation du territoire,- pollution lumineuse,- nature en ville etc. |
|--|---|

| | |
|---|--|
| Action 26 Finalisée / En cours | « Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations » |
| Objectif | consolider et renforcer dans le cadre de la stratégie nationale de la gestion du risque inondation la prise en compte des enjeux milieux humides par l'élaboration d'un guide opérationnel à destination des porteurs de projets de programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI). |
| Pilotes d'action | Pilote : MTES - DGPR / DEB - mise en oeuvre Cerema |
| Partenaires | MTES - DGPR / DEB Cerema, EPTB Seine Grands Lacs, AE Rhin Meuse |
| Financeurs | DGALN/DEB et DGPR |
| Durée programmée | 5 ans |
| Liens avec les autres actions | |
| Bilan | <p>Le contenu du guide “milieux humides et prévention des inondations” est fondé sur une analyse documentaire de 19 dossiers de PAPI récemment labellisés (labellisation post 01/01/2013 - comportant pour la plupart une notice environnementale). L'analyse documentaire s'est concentrée sur les notions relatives aux milieux humides et aux opérations de restauration des écosystèmes.</p> <p>L'objectif était dans un premier temps, de faire un état des lieux de la prise en compte des milieux humides dans les actions déclinées dans les PAPI, dans un deuxième temps, de rédiger des encarts détaillant des études de cas exemplaires de prise en compte des milieux humides relevés dans les PAPI ayant vocation à illustrer le guide par des exemples concrets. La bibliographie a été élargie hors dossiers PAPI pour être la plus exhaustive possible dans l'ensemble des thématiques à aborder, notamment sur les sujets tels que les inondations de milieux humides et risques de perte de la biodiversité de ces milieux, la gestion adaptée des milieux humides agricoles, les milieux humides et les aménagements urbains, ou encore les milieux humides littoraux,...</p> <p>Le Guide est disponible depuis fin juin 2017 sur le site du MTES à l'adresse suivante : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/preventiondes-inondations#e10</p> <p>Il se décompose en plusieurs parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un chapeau bibliographique présentant des notions de bases sur les milieux humides et leurs fonctions, sur les inondations et sur les notions d'échelles de prise en compte des milieux humides - une deuxième partie sur la mise en oeuvre des actions, qui reprend le déroulé de la démarche complète de mise en oeuvre d'un PAPI : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic du territoire, - définition des actions sur les milieux humides (selon leurs |

| | |
|--|--|
| | <p>fonctionnalités, en fonction des contextes de territoire, définition de typologies d'actions sur les milieux humides),</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en cohérence des actions du PAPI sur le bassin versant, - mise en oeuvre du programme d'actions, - mise en place d'un suivi des actions sur les milieux humides avec propositions d'indicateurs de suivi,...), <p>- une dernière partie plus transversale sur l'articulation du PAPI avec les autres politiques nationales de gestion du territoire : l'objectif décrit dans le guide est de mettre l'outil PAPI au coeur d'un véritable projet de territoire, en mettant en place une gouvernance adaptée pour la réussite de la définition et de la mise en oeuvre du programme d'actions, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des milieux humides.</p> <p>Un plan de communication a été prévu, il comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'une plaquette de communication sur le contenu du guide, à destination des élus : elle est en cours de finalisation et devrait sortir en 2019 - des communications pour présenter le guide lors de journées techniques : <ul style="list-style-type: none"> - en 2017 : séminaire AFEPTB à Paris (avril), journée groupe de travail "Grand cycle de l'eau" organisée par la FNCCR à Paris (avril), formation cahier des charges PAPI 3 à Paris (juillet), journée technique région Aura sur le cahier des charges PAPI 3 à Lyon (septembre) - en 2018 : Journée France Nature Environnement "Mieux vivre avec les inondations" à Rouen (mai), journée technique sur les ZECs de Borre organisée par l'USAN (Union Syndicale des Aménagements Hydrauliques du Nord)(octobre). - une diffusion de l'information de la publication du guide par le biais de différents réseaux de communication sur internet (articles de communication sur la sortie du guide, etc..) : lettre zones-Humides-Info N° 82-83 du 1er-2e trimestres 2014 "Zones humides, submersions marines et inondations", La lettre du Pôle-relais "Marais Atlantiques, Manche et mer du Nord" n°71 (octobre 2017), site internet Système d'Information du développement durable et de l'environnement (side.developpement-durable.gouv.fr) (novembre 2017), La lettre du Pôle-relais "Marais Atlantiques, Manche et mer du Nord" n°73 (décembre 2017), site internet agence régionale pour l'environnement Normandie, site internet pôle relais zones humides, lettre d'information "Contre courant" n°71 agence de l'eau Artois-Picardie (décembre 2017), site internet Réseau Régional des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RRGMA) Provence Alpes Côte d'Azur, site internet de la Tour de Valat, la e-lettre Cerema janvier/février 2018, article intranet Cerema (janvier 2018). |
|--|--|

| | |
|--------------|--|
| | <p>Par ailleurs, lors des réunions avec les collectivités locales, en amont des projets de PAPI, les services de l'État présentent les différents documents et guide utiles, dont le présent guide.</p> <p>(en attente précisions et compléments DGPR)</p> |
| Perspectives | <p>Une déclinaison de ce travail, adaptée aux départements d'outre-mer, est envisagée dans un second temps.</p> <p>La mise en oeuvre du plan de communication se poursuit en 2019 avec de nouvelles communications en journées techniques :</p> <ul style="list-style-type: none">● Atelier organisé à Clermont-Ferrand dans le cadre du concours Capitale Française de la Biodiversité 2019 (mars)● Journée Cotita "Gemapi et Biodiversité" à Rouen (avril). <p>Les actions des PAPI mobilisant les fonctionnalités des milieux humides font désormais l'objet d'un suivi particulier au moyen de l'outil web Safpa. Le bilan 2019 des PAPI labellisés inclura ce type d'actions de manière spécifique.</p> <p>+ Révision du guide qui doit être revu sous l'angle Gemapi Comment on accompagne les acteurs avec un guide.</p> |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Action 27 En cours | « Réaliser des fiches thématiques de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP) » |
| Objectif | Améliorer la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC) |
| Pilotes d'action | Cerema |
| Partenaires | MTES / EARM4, AFB |
| Financeurs | DGALN/DEB |
| Durée | 2015-2019 |
| Liens avec les autres actions | |
| Bilan | <p>L'étude consistait au départ à rédiger un guide de « recommandations pour mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides (MH) dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC) ». En effet les milieux humides ont plusieurs types de fonctions, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● des fonctions biogéochimiques c'est-à-dire un pouvoir épurateur des eaux : dégradation des intrants (les nitrates, le phosphore, les orthophosphates,...) ● des fonctions hydrauliques : rétention des eaux, filtration de l'eau qui a pour effet la dilution des intrants et un écrêtement des concentrations des pollutions. <p>Une bibliographie sur les idées générales à développer dans le guide de prise en compte des fonctions des MH pour la protection des AAC a été initiée fin 2015.</p> <p>Un guide méthodologique très conséquent et très technique ne semblait plus pertinent, le livrable a été réorienté vers un document plus communicant destiné aux gestionnaires des captages.</p> <p>L'équipe projet s'oriente vers la rédaction de fiches thématiques pour la valorisation des fonctions hydrauliques et biogéochimiques des MH auprès des gestionnaires de captages.</p> <p>L'élaboration de ces fiches va se baser sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'identification des besoins en connaissance sur le sujet « fonction des MH et protection des AAC » recueillis auprès d'animateurs de réseaux de captages prioritaires et des gestionnaires de ces captages dont les AAC sont concernées par un MH ● les travaux existants ou en lien avec le sujet de l'étude <p>Tous les types de milieux humides sont pris en compte, qu'ils soient patrimoniaux, ordinaires, d'usage agricole ou sans usage spécifique.</p> <p>Le COPIL de cette étude se compose de la DGALN/DEB (MTES) et de l'Agence</p> |

| | |
|--------------|---|
| | <p>Française pour la Biodiversité</p> <p>L'action n'a débuté qu'à partir de 2015, suite à un plan de charge de travail trop conséquent des membres de l'équipe projet.</p> |
| Perspectives | <p>Ces fiches ont une vocation pédagogique pour sensibiliser les gestionnaires des captages à la prise en compte des fonctions des MH dans leurs plans d'actions des AAC;</p> <p>Ces fiches pourront être complétées par des fiches retours d'expériences exemplaires de prise en compte des fonctions des MH dans une AAC.</p> |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Action 28 Finalisée | « Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine » |
| Objectif | Développer des actions de sensibilisation auprès des collectivités et de leurs groupements, et notamment des élus, pour favoriser une approche globale des enjeux eau intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire à partir de la valorisation de retours d'expériences d'actions associant des objectifs milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette action s'intègre dans l'accompagnement de la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre avec une approche transversale MA + PI et non sectorielle. |
| Pilotes d'action | AFEPTB / ANEB |
| Partenaires | Les EPTB en particulier |
| Financeurs | AFEPTB/ANEB - Convention AFB et MTES pour partie |
| Durée | 2015 - 2018 |
| Liens avec les autres actions | Les outils développés sur la même thématique sont identifiés et valorisés dans les actions menées par l'AFEPTB/ANEB dans le cadre de ce projet. |
| Bilan de l'action | <p>2 éléments structurants ont été identifiés pour sensibiliser les élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les démarches partenariales et participatives : comment associer les différents acteurs, y compris les citoyens, impliqués dans la gestion des milieux humides ou dans la prévention des inondations dans un même but d'aménagement du territoire répondant aux deux objectifs ? ● La planification transversale : comment utiliser les outils de planification territoriale (documents d'urbanisme, SAGE, SRADDET, ...) pour répondre conjointement à ces deux enjeux ? <p>Plusieurs travaux ont été menés au sein du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une arborescence structurée pour la mise à disposition des ressources existantes sur la thématique des synergies Milieux humides/aquatiques/aménagement du territoire/gestion des risques liés à l'eau : 4 angles de valorisation (documents de cadrage et |

travaux nationaux, guides et ressources pour aider les techniciens à agir, retours d'expériences, démarches de sensibilisation pour aider les élus à décider) ; Cette arborescence et les premiers documents liés sera mise en ligne en 2019 sur le site bassinversant.org

(<https://bassinversant.org/lafeptb-aneb-prepare-un-espace-dedie-sur-les-synergies-entre-la-gestion-globale-de-leau-et-les-autres-politiques-publiques>)

- organisation de temps d'échanges et de co-construction au sein du réseau. On peut notamment citer un atelier "milieux humides et inondations : établir des solutions alternatives" dans le cadre du séminaire des 6 et 7 avril 2017

(<https://bassinversant.org/atelier-milieux-humides-et-inondations-etablir-des-solutions-alternatives>) et plusieurs ateliers sur la communication grand public lors du séminaire des 29 et 30 novembre 2018 (<https://bassinversant.org/3e-seminaire-annuel-des-elus-et-agents-de-lafeptb-aneb>)

- Organisation d'un colloque "l'eau c'est politique" les 18 et 19 octobre 2018 à Mallemort qui a permis d'aborder l'intégration des enjeux eau dans les autres politiques publiques et la nécessité d'une approche globale des enjeux eau.

(<https://bassinversant.org/colloque-leau-cest-politique-faisons-de-la-gestion-durable-de-leau-un-atout-pour-nos-territoires>)

- Une dynamique de mise en réseau des élus a été développée "La France vue de l'eau, une initiative d'élus pour les élus" et consiste en l'organisation de "rendez-vous près de chez vous" par des ambassadeurs.

- A l'occasion des Assises Nationales des Risques Naturels en mars 2019, l'AFEPTB/ANEB a animé un atelier "synergies aménagement, prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques". Les actes sont en cours de rédaction. Les présentations sont disponibles : Aude et Lez.

<https://bassinversant.org/aneb-animait-un-atelier-sur-les-synergies-amenagement-pi-et-ma-lors-des-anrn>

| | |
|--------------|--|
| Perspectives | L'ANEB prévoit de poursuivre les travaux engagés sur cette thématique : <ul style="list-style-type: none">- mise en ligne et mise à jour de l'arborescence des ressources ;- poursuite des travaux sur la mobilisation des élus pour une approche globale au coeur de l'aménagement du territoire (France vue de l'eau, formation des élus, communication grand public)- temps de partage et de co-construction au sein de notre réseau- Colloque "l'eau c'est politique" 2ème édition en 2020. |
|--------------|--|

| | |
|--------------------------------------|--|
| Action 46 Finalisée | « Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens » |
| Objectif | <p>Les milieux littoraux sont riches en milieux humides. Ce sont des secteurs stratégiques et complexes au carrefour de nombreuses politiques sectorielles notamment sur la qualité des eaux douces de transition ou marines, imposant la prise en compte des interfaces terre-mer (Trame vert et bleue et Trame bleue marine, mais aussi celles concernant la biodiversité, les espèces migratrices et les risques naturels. Ces milieux humides (marais, lagunes, ...), passages obligés des grands poissons migrateurs, sont également des réservoirs de biodiversité où l'Homme pratique ses activités depuis des milliers d'années.</p> <p>A la suite d'un séminaire organisé en 2013 à Nantes, intitulé « Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales », un certain nombre d'actions ont vu le jour à l'échelle nationale ou territoriale. Dans l'objectif de valoriser celles-ci, décision fut prise dans le cadre du PNAMH 2014 - 2018, d'organiser un colloque national afin de mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la restauration de la continuité écologique sur les milieux humides en aval des cours d'eau.</p> <p>L'objectif de ce colloque fut donc de mettre en valeur les expériences réussies menées sur deux des façades maritimes métropolitaines (atlantique et méditerranéenne), dans le cadre de l'application des diverses politiques publiques françaises et européennes (eau et biodiversité) mais aussi les expériences locales spontanées, partenariales ou non.</p> <p>L'ambition était d'amener chacun à participer à l'élaboration d'un projet commun alliant savoirs, connaissances et actions opérationnelles des différents territoires.</p> <p>Cette action 46 a consisté en l'organisation d'un colloque portant sur "La continuité écologique dans les zones humides littorales : un enjeu local, national et européen".</p> |
| Pilotes d'action | Onema-AFB |
| Partenaires | Les Pôles-relais lagunes méditerranéennes et zones humides littorales de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. |
| Financeurs | Onema : 60 000 € |
| Durée | 2014 - 2017 |
| Liens avec les autres actions | Actions 9 et 49 |
| Bilan | <p>Le colloque s'est tenu les 24 et 25 Mars 2016 au CRDP de l'Académie de Montpellier, et a donné lieu à la publication d'un numéro spécifique des "Rencontres de l'Onema" :</p> <p>https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/pdf/Rencontres_N41.pdf</p> <p>(voir aussi un numéro sorti en 2013 :</p> <p>https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/DOSSIER-</p> |

| | |
|--------------|---|
| | <p>RENCONTRES-N24.pdf</p> <p>Articulations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarches complémentaires en lien avec l'action 9 : L'objectif est d'assurer que les données des marais constitués d'unités hydrauliques cohérentes (UHC) soit collectées et bancarisées dans la banque nationale de données sur les milieux humides selon des méthodologies normées (c)SANDRE. Le dictionnaire de description des milieux humides V3 (c)SANDRE et le dictionnaire d'acquisition des données de prélocalisation, d'inventaire et de suivi d'un milieu humide V1 (c) SANDRE ont vu le jour en 2018. - Démarches complémentaires sur la façade atlantique en lien avec l'action 49 : Le FMA depuis 2015 collecte les données des ouvrages en marais du Nord, Pas de Calais, Vendée et Charente maritime (mais non intégrées dans Geols "ROE/ICE"). En 2018: Un état des lieux des données disponibles auprès des gestionnaires a été réalisé. - Démarches complémentaires sur la façade méditerranéenne en lien avec l'action 49 : En 2016, un état des lieux des données disponibles auprès des gestionnaires a été réalisé. En 2017, une rencontre sur le thème « Les poissons en lagunes : quel état des connaissances, pour quelle gestion ? » a réuni environ 70 personnes, gestionnaires, chercheurs, agents des établissements publics et services de l'état. Elle a permis d'exposer les politiques de préservation des espèces piscicoles en lagunes, et d'échanger sur l'état des connaissances relatives aux peuplements piscicoles et à la gestion des ouvrages. En 2018, une rencontre régionale a eu lieu en Corse sur le thème « Poissons migrateurs et activités halieutiques dans les zones humides de Corse : quel état des connaissances, pour quelle gestion ? ». Près de 30 personnes, appartenant à 15 structures différentes, y ont assisté. En complément, 2 Formations Géobs "ROE/ICE" ont été réalisées auprès des gestionnaires par les 2 directions interrégionales de la façade de l'AFB et le pôle-relais lagunes méditerranéennes. <p>L'articulation avec les actions 9 et 49 ont permis de donner des perspectives pour la reconduction d'un séminaire d'échange entre les façades.</p> |
| Perspectives | <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuite des travaux d'articulation avec les actions 9, et 49 du plan national d'action en faveur des milieux humides, la STRANAPOMI et la DCSMM dans l'optique d'élaboration d'un projet commun entre les 3 façades littorales métropolitaines ; ● Collecte et bancarisation des données d'inventaires des marais et de leurs UHC dans la future banque nationale de données sur les milieux humides ● Collecte et bancarisation des données ROE/ICE des ouvrages en marais dans Géobs. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">● Réflexion sur la création de 2 indicateurs de pression sur la base de ces données dans le cadre du 2ème cycle de la DCSMM● Rapprochement avec "la mission interestuaire" (intégration du COPIL)● Réalisation d'un colloque sur le sujet en 2021 |
|--|---|

| | |
|---|--|
| Action 47 Finalisée / En cours | « Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux littoraux et estuariens » |
| Objectif | maintenir un rythme des acquisitions soutenu de ces écosystèmes dans les objectifs prioritaires du Conservatoire du littoral, compte tenu des pressions que subissent les milieux humides, notamment sur le littoral métropolitain et dans les autres mer |
| Pilotes d'action | Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres |
| Partenaires | Les Agences de l'eau, collectivités, ... |
| Financeurs | Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres |
| Durée | Sur la durée du Contrat d'objectif 2016-2020 et au regard de la stratégie 2015-2050 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres |
| Liens avec les autres actions | Actions 46, 47 et 48 volets DEB et FMA |
| Résultat en 2018 | Les chiffres et proportions en zone humide par rapport aux surfaces acquises sont très fluctuants selon les années. Pour l'ensemble de la période considérée, le rythme d'acquisition est conforme avec les objectifs visés. |
| Bilan | <p>Le Conservatoire du littoral avait un objectif d'acquisition de 6 000 ha de milieux humides sur la période 2010-2015, soit un niveau de 1 000 ha annuels sur l'objectif global de 2 500 à 3 500 hectares par an, objectif fixé par la feuille de route pour la transition écologique de 2012. A cette fin, le Conservatoire a dressé l'inventaire des zones humides présentant des enjeux écologiques et hydrologiques significatifs au sein de son aire d'intervention, dans les périmètres déjà autorisés par le conseil d'administration de l'établissement. Cet objectif a donc été largement atteint.</p> <p>Le nouveau contrat d'objectifs 2016-2020 réaffirme la poursuite d'une forte dynamique de protection foncière par acquisition, ainsi qu'une priorité reconduite pour la préservation des zones humides.</p> <p>Par l'objectif n°A-2, le Conservatoire s'engage donc à acquérir entre 2 500 et 3 500 hectares par an au regard de la stratégie 2015-2050 et à réaliser ces acquisitions en particulier en milieux humides, dont la surface annuelle devant être acquise sera comprise en 800 et 1 200 hectares.</p> <p>Cette action concerne également l'Outre-mer.</p> <p>Dans le cadre de la présente action, il peut être précisé que le Contrat d'objectif 2016-2020, s'il prévoit le maintien de la forte dynamique d'acquisition, vise globalement un objectif d'accélération des acquisitions en outre-mer.</p> <p>Chiffres d'acquisitions de zones humides par an sur la période :</p> <p>2014 : 590 ha acquis, soit 16% du total, 2015 : 1 247 ha acquis, soit 46% du total,</p> |

| | |
|--------------|--|
| | <p>2016 : 1 451 ha acquis, soit 52% du total 2017 : 888 ha acquis, soit 32% du total 2018 : 681 ha acquis, soit 28% du total 2014/2018 : 4 857 ha, soit 33% du total sur la période, soit 971 ha par an.</p> <p>Autres réalisations en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none">- réalisation du film « A votre service - Les zones humides littorales »,- publication d'un Guide « Des zones humides - des écosystèmes utiles pour les territoires » |
| Perspectives | <p>Poursuivre le rythme des acquisitions acté dans la stratégie 2015-2050 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</p> |

| | |
|---|--|
| Action 48 Volet DEB En cours | « Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte » |
| Objectif | <p>Le littoral est particulièrement vulnérable aux risques naturels (érosion du trait de côte, submersion marine...). L'élévation du niveau marin et le recul du trait de côte, de plus en plus perceptibles dans le contexte du changement climatique, nécessitent de repenser notre occupation du littoral et de tenir compte de la mobilité de cet espace particulier. A cet effet, la préservation ou la restauration d'espaces naturels littoraux et la valorisation de leur rôle dans l'atténuation des risques littoraux sont à favoriser dans la gestion des risques littoraux.</p> <p>Dans cet esprit, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC), mise en place en 2012, a pour ambition de mieux anticiper les évolutions du littoral et de faciliter l'adaptation des territoires littoraux à ces changements, en s'appuyant notamment sur le rôle des milieux naturels côtiers (dont les zones humides), véritables atouts pour renforcer la résilience des territoires littoraux et atténuer les effets des risques naturels.</p> <p>La protection et la restauration des espaces naturels (dont les milieux humides) apparaissent ainsi comme des solutions complémentaires aux ouvrages de protection, qu'il convient de promouvoir dans l'adaptation des territoires littoraux menacés par les évolutions du trait de côte.</p> |
| Pilotes d'action | DEB-ELM2 |
| Partenaires | Cerema, CELRL, IFRECOR, comité français UICN, Forum des marais atlantiques, Agences de l'eau, ONEMA, DGPR, DHUP, CGDD... |
| Financeurs | DEB/ Fonds de concours AFITF/ fonds européen Life/ Conservatoire du littoral/ DGPR |
| Durée | Sur la durée des programmes d'actions de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (2012-2015 puis 2017-2019) |
| Liens avec les autres actions | Action 48 Volet FMA et Action 47 pilotée par le CELRL |
| Bilan | <p>1) Un appui à la définition et à la mise en oeuvre de démarches locales a été favorisé au travers des actions suivantes:</p> <p>-> Entre 2012 et 2015, un appel à projets a été lancé par le MTES auprès des collectivités souhaitant initier sur leurs territoires soumis aux risques littoraux une réflexion sur la relocalisation des activités et des biens dans une logique de recomposition spatiale. 5 collectivités ou groupements de collectivités représentant tous les types de côtes françaises s'y sont engagés. Cet appel à projets a permis de financer des études préalables nécessaires à la définition d'une stratégie locale de recomposition spatiale. Il a également permis une meilleure prise de conscience de ce phénomène naturel (mobilité du trait de côte, à cinétique lente...) et de la nécessité de changer de paradigme, en</p> |

| | |
|--------------|--|
| | <p>adaptant les territoires littoraux à ces changements, via l'élaboration de projets de territoires qui intègrent le rôle des écosystèmes naturels formant protection et aménités.</p> <p>-> le projet Life Adapto 2017-2021 porté par le Conservatoire du littoral explore des solutions sur le littoral face aux effets du changement climatique en préconisant une gestion souple du trait de côte. Des démarches expérimentales sont conduites sur 10 sites pilotes en France métropolitaine et en outre mer appartenant au Conservatoire du littoral : Estuaire de l'Orne, Marais de Moëze, Estuaire de la Gironde, Delta de Leyre, Rizières de la Mana, etc. Ce projet sera dans sa phase pleinement opérationnelle pour la période 2019-2021 (90% du budget mobilisé durant cette période). La première année de projet a permis le recrutement de l'équipe projet, l'installation des comités de suivis sur les sites et le lancement des actions et partenariats. Différents travaux ont déjà été menés en 2018 : études paysagères, études et suivis morphologiques.</p> <p>2) une brochure MTES sur le rôle des écosystèmes dans la prévention des risques naturels a été réalisée en 2018 dans l'objectif de communiquer et de sensibiliser les acteurs sur les bénéfices apportés par ces espaces naturels dans la prévention des risques naturels (publication à venir sur le site du MTES). Elle a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail dédié aux espaces naturels et agricoles de la Commission mixte inondation. 6 initiatives exemplaires mises en oeuvre dans les territoires y sont présentées.</p> <p>3) Une démarche participative intitulée « Dynamique(s) Littoral », réunissant des acteurs de tous horizons et déployée en 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, a permis de favoriser les échanges, de partager les expériences et de stimuler l'émergence d'idées sur la prise en compte de l'évolution du littoral. Est notamment ressortie l'ambition de préserver et de promouvoir les écosystèmes naturels comme bien « protecteur » des territoires littoraux et créateur de valeur. A cette fin, le MTES s'est engagé à lancer un futur appel à projets sur trois ans visant à promouvoir des solutions fondées sur la nature dans l'adaptation des territoires littoraux.</p> |
| Perspectives | <p>La publication mi-2019 de l'appel à projets MTES visant à promouvoir des solutions fondées sur la nature pour des territoires littoraux résilients (sur 3 ans, 1M€ au total, bénéficiaires publics et privés, territoires concernés : métropole et DROM). Démarrage des projets lauréats prévu début 2020. Valorisation des résultats dans le plan biodiversité et le plan national d'adaptation au changement climatique 2018-2022.</p> <p>- Concernant les suites du projet Adapto, ce projet devrait permettre d'ici 2021 de :</p> <p>➔ Développer une boîte à outils méthodologique pour la reproduction de</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>ce type de démarche (récit et chroniques de sites, étude de perception sociale, étude et organisation de la gouvernance, outils de sensibilisation, études socio-économiques, production d'un indice de qualité environnemental),</p> <p>→ Initier d'autres démarches du même type sur de nouveaux territoires.</p> <p>- Des réflexions sur une stratégie de communication pour la SNGITC seront engagées en 2019, notamment sur la promotion du rôle des écosystèmes naturels dans la gestion intégrée du trait de côte.</p> |
|--|---|

| | |
|---|--|
| Action 48 Volet FMA Finalisée / En cours | « Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte » |
| Objectif | <p>Les littoraux sont des territoires complexes, tant sur le plan de leur fonctionnement « naturel » (hydro morphologie, écosystèmes) que sur les activités humaines, nombreuses et diversifiées, qui s’y développent. Territoires à enjeux, ils sont donc aussi des territoires à risques. Les tempêtes et submersions marines de ces deux dernières décennies (notamment Lothar et Martin en 1999 et Xynthia en 2010) ont montré qu’une protection totale par endiguement sur toute la bande côtière n’est pas envisageable et que le risque zéro n’existe pas. Or les milieux humides littoraux (ou rétro littoraux), peuvent participer efficacement à la protection des territoires en amont.</p> <p>Ces solutions sont recherchées principalement sur des territoires de type « milieux humides littoraux (ou rétro littoraux) » où les risques sur les biens et les personnes sont relativement faibles, principalement donc sur les grands marais littoraux. Entre la réalisation d’un endiguement visant une protection totale et la suppression complète de digues pour « rendre des terres à la mer », des solutions intermédiaires peuvent être envisagées. De plus, les grands marais aménagés disposent d’un fort potentiel d’amortissement des crues et submersions (stockage de l’eau, résilience face des forces érosives). L’objectif principal de l’action menée par le FMA est de déployer et utiliser des outils et techniques récemment mis à disposition (altimétrie fine notamment, études de terrain, savoirs et savoir-faire locaux) pour améliorer les connaissances utiles à la prise de décision appropriée aux enjeux et menaces et permettre de caractériser la vulnérabilité de ces sites.</p> |
| Pilotes d’action | Forum des Marais Atlantiques |
| Partenaires | Conservatoire du littoral |
| Financeurs | Agence de l’eau Loire-Bretagne et Forum des Marais Atlantiques |
| Durée | 2014 - 2018 |
| Liens avec les autres actions | Actions 46, 47 et volet DEB de la 48 |
| Bilan | <p>Le projet du Forum des Marais Atlantiques s’est décliné en deux grandes phases, réalisé sur 5 ans :</p> <p>1) Analyse globale sur l’ensemble du bassin Loire-Bretagne : Inventorier les zones humides du littoral Loire-Bretagne, caractériser leurs problématiques, identifier et analyser les solutions déjà mises en oeuvre, qualifier leurs résultats dans le but de les valoriser, pour enfin, proposer des priorités en fonction des typologies de milieux et d’enjeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une méthodologie pour définir des niveaux de priorités sur les sites potentiels par rapport à la mise en oeuvre de projets de gestion intégrée et durable des zones humides littorales et de leur |

| | |
|--------------|--|
| | <p>environnement proche. Réalisation de grilles multicritères (aléas, amortissement, enjeux).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un outil logiciel cartographique avec une interface ergonomique d'aide à la décision (analyse multicritère en faisant varier le poids des enjeux). - Acquérir les données géographiques utiles sur les sites étudiés afin d'alimenter la base de données nécessaire au fonctionnement de l'outil et à simuler l'évolution de ceux-ci en fonction des enjeux/menaces. - Approche sociologique : motivations et freins au niveau local en prenant en compte l'histoire des territoires, les projets existants, les démarches participatives, etc. Mise en place d'un groupe d'experts. - Etablissement de scénarii visant à proposer des évolutions adaptatives des pratiques (gestion, protection, connexion, ...) et utiles à la prise de décision appropriée aux enjeux et menaces et permettre de caractériser la vulnérabilité de ces sites. <p>2) Organisation d'un colloque international les 27, 28 et 29 novembre 2018 à La Rochelle sur le thème de "Adaptation des marais littoraux au changement climatique" pour répondre à trois défis majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser et partager des synthèses de connaissances de différents spécialités de la recherche scientifique. - Améliorer le partage des connaissances et stratégies entre les scientifiques, les gestionnaires et les acteurs. - Vulgariser et diffuser les connaissances vers la société et les citoyens. <p>450 personnes ont assisté aux conférence et interventions de scientifiques de renommée internationale et de gestionnaires d'espaces, sur les thèmes de l'adaptation des marais littoraux face au changement climatique, et plus de 800 personnes au show de médiation scientifique "Hé... la mer monte!" produit à l'occasion du colloque co-organisé par le Forum des Marais Atlantiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'Université de La Rochelle.</p> <p>Les actes, ainsi que l'ensemble des diaporamas et des captations vidéos des intervenants sont disponibles sur le site Internet dédié au colloque : https://maraislittoraux.myportfolio.com/</p> |
| Perspectives | |

Autres perspectives proposées pour le futur Plan (hors actions du 3ème Plan) :

- Développer des “projets de territoire” autour des milieux humides tels que préconisés par le rapport parlementaire Terres d’eau, type Territoires engagés pour la nature ?
- Mieux protéger les milieux humides dans le réseau des aires terrestres ou marines protégées
- (autres idées à sortir du rapport ou des contributions des assises eau)